

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA**

**COMMUNIQUE**

**RESERVES ADMINISTRATIVES :**

Une fois les réserves transcrites sur la feuille de match selon les procédures réglementaires, le club dont le(s) joueur(s) a/ont fait l'objet de réserves ne peut pas le(s) retiré(s).

**Le retrait d'un joueur ou de plusieurs doit se faire avant l'inscription, par l'arbitre, des réserves.**

**AUTORISATION AU REMPLACEMENT D'UN ENTRAINEUR (DEMISSIONNAIRE OU REMERCIÉ) :**

Sur proposition de la LRF Batna et après concertation avec la DTN, le Bureau Fédéral, lors de sa séance statutaire du 28.11.2018, a pris la décision d'accorder aux clubs amateurs dont les entraîneurs sont démissionnaires et/ou remerciés, et ne disposant pas d'entraîneur adjoint, un délai de grâce de 15 jours pour qu'ils puissent trouver un autre technicien, tout en leur laissant, entre temps, la possibilité d'utiliser l'entraîneur de la catégorie juste inférieure.

